

Prestations de réparation de vélos

Le présent document a pour objectif de définir le cadre d'intervention des prestataires réalisant des prestations de réparation de vélos. Les structures réalisant des activités de réparation de vélos sont désignées dans le programme en tant que « Prestataires Réparation Vélo ». En partenariat avec la Coordination Locale porteuse du programme sur son territoire, ces prestataires devront proposer des vélos répondant aux besoins et aux attentes des bénéficiaires notamment en matière de sécurité et de confort.

Il est attendu des prestataires de réaliser leurs prestations en respectant 4 objectifs :

- I. Encourager une filière du réemploi de vélos ;**
- II. Prendre en compte les besoins et capacités du bénéficiaire ;**
- III. Réparer ou fournir des vélos comportant les caractéristiques définies au cahier des charges ;**
- IV. Gérer le stock et identifier les vélos fournis ou réparés.**

Ces objectifs sont détaillés ci-dessous.

I. Encourager une filière du réemploi de vélos

La première mission du « Prestataire Réparation Vélo » est de rechercher des vélos de seconde main auprès des ressources qu'il aura identifiées afin de les proposer au programme. Le Prestataire alimente ainsi la volonté du programme de promouvoir l'économie circulaire.

Dans certains cas, la Coordination locale pourra solliciter le Prestataire réparation pour demander la réparation du vélo personnel d'un bénéficiaire. Le Prestataire s'engage alors à :

- Évaluer précisément les coûts de réparation nécessaire à la conformité du vélo au présent cahier des charges et en faire part à la Coordination Locale qui validera ou non la demande d'intervention.
- Proposer toutes les améliorations supplémentaires possibles susceptibles d'être intégrées dans le forfait réparation.
- De rendre compte des éléments ci-dessous à la Coordination Locale, garante de la cohérence de ces interventions.

Un tableau récapitulatif des premiers points de contrôle à vérifier est proposé. Il permet de déterminer les vélos à privilégier pour une remise en état facilitée.

II. Prendre en compte les besoins et les capacités du bénéficiaire

Afin de proposer des vélos qui répondent aux différents besoins des cyclistes, il convient de diversifier les propositions suivant plusieurs critères.

2.1 L'expérience du cycliste ou du futur cycliste

Les vélos doivent être adaptés à la pratique du bénéficiaire et à ses capacités. A titre d'exemple, pour un cycliste débutant, il sera à privilégier un vélo à cadre ouvert ou semi-ouvert et à l'utilisation simple (nombre de vitesses limité, par exemple).

Pour un cycliste plus aguerri, qui a déjà une idée précise de ses capacités et de ses envies, le prestataire pourra proposer des vélos plus spécifiques (VTT, vélo de course, etc.).

2.2 L'utilisation du vélo

Les différents entretiens auprès des bénéficiaires pourront donner une idée assez précise de la future utilisation de leurs vélos. Certains auront une pratique « utilitaire », d'autres auront une pratique sportive ou purement récréative et moins intense. Plusieurs éléments peuvent aussi entrer en ligne de compte : la topographie du territoire, la qualité des aménagements urbains, etc.

Le Prestataire sera à même de déterminer les différentes utilisations compatibles avec la typologie des vélos en sa possession et de partager ses appréciations avec la coordination locale, porteuse du programme.

Le Prestataire s'engage à lui transmettre une liste exhaustive des vélos destinés au programme avec leurs caractéristiques détaillées.

Le Prestataire s'engage ainsi à répondre aux besoins des bénéficiaires sur la foi des indications de la Coordination Locale afin d'adapter sa production ou d'apporter les modifications nécessaires (ajout d'équipements supplémentaires, par exemple) aux vélos dédiés au programme.

Les deux parties s'engagent à échanger ces informations dans des délais raisonnables : afin de permettre la production, d'une part et afin d'organiser la remise du vélo à son bénéficiaire, d'autre part.

2.3 L'impact financier futur

Le choix des vélos à remettre en état sera aussi guidé par leurs futurs coûts d'usage et d'entretien.

Pour un entretien courant, les consommables du vélo (pneus et chambres à air, patins de freins, câblerie, chaîne, etc.) doivent avoir un coût d'achat modéré et facilement disponibles.

Si le bénéficiaire entretient et répare son vélo, l'outillage qui le lui permettrait doit être universel ou au moins, facilement accessible auprès des ateliers d'autoréparation.

Si certaines réparations ne peuvent pas être effectuées par le bénéficiaire lui-même, les spécificités du vélo doivent permettre un entretien peu onéreux.

2.4 Un entretien et des réparations accessibles

Le programme Vélo-Égaux propose aussi un module « Initiation à la mécanique » à ses bénéficiaires, avec pour objectif de permettre aux bénéficiaires de vérifier l'état de sécurité d'un vélo et d'identifier les besoins de réparation pour un usage quotidien.

Les vélos qui leur seront proposés devront être réglables et réparables avec des compétences mécaniques basiques.

III. Réparer ou fournir des vélos comportant les caractéristiques définies au cahier des charges

Le présent cahier des charges fixe les caractéristiques auxquelles devront répondre les vélos proposés dans le cadre du programme Vélo-Égaux.

En premier lieu, tous les vélos remis en état seront conformes à la réglementation en vigueur :

FREINAGE	Freins avant et arrière
----------	-------------------------

ÉCLAIRAGE VISIBILITÉ	ET	Des catadioptres (dispositifs rétroréfléchissants) de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche ou jaune à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales, doivent être présentes sur le vélo et en bon état de marche. Des feux de position : l'un émettant une lumière jaune ou blanche à l'avant et une lumière rouge à l'arrière.
AVERTISSEUR SONORE		Le son doit être entendu à 50 mètres au moins.

Dans le cadre du programme, nous pouvons préciser les spécificités des éléments ci-dessous.

3.1 Systèmes de freinage

Le Prestataire Réparation Vélo devra privilégier un système de freinage fiable, facilement réglable par les bénéficiaires et aux coûts d'entretien modérés.

- *Systèmes à privilégier : Les freins sur jante*

Faciles à régler et à réparer, les systèmes V-Brake ou Caliper avec des commandes à câble, les plus répandus, sont à privilégier.

Les étriers Cantilever ou autres systèmes à tirage central, quoique plus difficile à régler, peuvent être une solution envisageable.

- *Systèmes à proscrire : Les freins sur moyeu*

Les freins à tambour, plus difficiles à entretenir sont à proscrire.

Dans le cas de freins à rétropédalage, le Prestataire rendra les bénéficiaires attentifs à la particularité de la conduite avec un vélo équipé de ce système et le déconseillera aux cyclistes débutant.es.

3.2 Eclairage et visibilité

Conformément à la réglementation, le vélo devra être équipé de dispositifs rétroréfléchissants et d'éclairage tel que décrits sur le tableau précédent.

Les feux de position avant et arrière devront être alimentés soit par dynamo (sur pneu ou par moyeu-dynamo), soit par batterie intégrée, rechargeable sur port USB.

Le prestataire évitera les éclairages à piles jetables.

3.3 Roues

Les dimensions des roues seront de dimensions standard (26" ou 28" / 700 ou 650B) et compatibles avec des pneus dont la largeur serait idéalement comprise entre 28 et 55 mm.

Afin de privilégier la durabilité des jantes, elles devront être en aluminium (si possible à double paroi) et les rayons en acier inox.

Les attaches rapides ou les écrous de blocage des roues seront en bon état et sans jeu.

Les écrous papillon sont à proscrire.

3.4 Direction

Le poste de direction doit pouvoir s'adapter au plus grand nombre de cyclistes (confort et réglages) mais aussi faciliter la maniabilité du vélo et le rendre aussi polyvalent que possible.

Le programme recommande un cintre plat ouvert avec des poignées en bon état et les changements de vitesse au guidon.

3.5 Systèmes de transmission

Les transmissions par chaîne sont à privilégier par rapport aux autres types de transmission plus délicates et onéreuses à entretenir (par cardans ou courroie).

Au niveau du pédalier, le Prestataire sera attentif à éviter les manivelles à clavettes, plus fragiles.

Enfin, le vélo devra proposer au moins 3 vitesses avec changement au guidon ou plus pour s'adapter à la topographie du territoire et aux besoins du bénéficiaire.

Le vélo sera équipé d'un dérailleur arrière et/ou d'un dérailleur avant (sans supports plastiques) ou d'un moyeu arrière à vitesses intégrées (type Nexus 3 ou 7).

Les pédaliers à vitesses intégrées et autres systèmes spécifiques sont à proscrire.

3.6 Confort et équipements

Dans cette même volonté de proposer une solution polyvalente et de faciliter « l'adoption » de ce mode de transport auprès des bénéficiaires au quotidien, le Prestataire réparation vélo veillera dans la mesure du possible, à proposer ces équipements, suivant les demandes des bénéficiaires et accord avec les Coordinations locales.

- Garde-boues avant et arrière
- Béquille
- Porte-bagages
- Carter de chaîne
- Selle confortable en gel ou en mousse (les selles en cuir sont à éviter)

3.7 Cadre

Afin de proposer à tous les bénéficiaires du programme, un vélo adapté à leurs besoins (et à leurs envies), le Prestataire Réparation Vélo, selon ses capacités de production et en accord avec la Coordination locale, proposera plusieurs tailles de cadre et de typologies de vélos.

- *Matériau et aspect*

Les cadres et fourches proposés devront être en acier allégé ou en aluminium. Ils seront exempts de traces d'oxydation, de bosses, de fissures et avec une peinture d'origine en bon état.

- *Typologie*

Plusieurs typologies de vélos peuvent être proposés.

Le programme s'adressant en partie à un public débutant, un cadre ouvert ou semi-ouvert, à enjambement bas devra lui être proposé. Il est également envisageable que des vélos aux géométries différentes (VTT, hybride, course) et répondant aux besoins de Bénéficiaires plus expérimentés, puissent être attribués.

- *Tailles*

En accord avec les demandes des Coordinations locales, le Prestataire Réparation devra proposer plusieurs tailles de cadre parmi les plus répandues : XS, S, M et L.

Le bénéficiaire aura la possibilité d'essayer le vélo afin de confirmer qu'il soit adapté à sa morphologie.

3.8 Sécurisation et identification

Un des principaux freins à l'adoption du vélo comme mode de transport au quotidien, est la crainte du vol.

Le programme recommande vivement qu'une solution fiable de sécurisation du vélo soit proposée aux bénéficiaires.

Les cadenas de type U, les chaînes avec verrouillage intégré ou encore les antivols de cadre fixe sont recommandés par la Commission antivol de la FUB.

Les modalités d'application seront discutées lors des groupes de travail prévues dans le déploiement du programme entre l'équipe nationale Vélo-Égaux et les Coordinations Locales et leurs prestataires.

- *Identification*

Afin de faciliter la restitution du vélo en cas de vol, les vélos seront marqués et enregistrés dans le Fichier national unique des cycles identifiés (Fnuci).

Le choix est laissé au Prestataire de la prestation de marquage de vélo.

Il est de sa responsabilité de vérifier que le vélo est enregistré au nom du bénéficiaire dans le fichier national.

IV. Gérer le stock et identifier les vélos fournis ou réparés

4.1 Gestion de stock et stock minimum

Afin de permettre aux coordinations locales d'organiser au mieux la remise de vélos aux bénéficiaires, il est demandé au Prestataire Réparation Vélo d'avoir un stock minimum de vélos prêts-à-rouler tout au long de sa collaboration au programme Vélo-Égaux.

Le volume de ce stock dépendra des capacités de stockage du Prestataire et des besoins exprimés par la Coordination Locale.

Afin d'assurer le suivi des dons de vélos, le Prestataire Réparation Vélo doit tenir à jour un fichier de gestion de son stock de vélos produits.

Ce fichier doit être tenu à disposition de la Coordination locale et de l'équipe nationale à leur demande.

4.2 Fiche d'identification des vélos

Afin de faciliter cette gestion de stock, le suivi des réparations et des diagnostics, le Prestataire devra identifier chaque vélo fourni ou réparé par une fiche détaillée.

La fiche indiquera notamment les principales caractéristiques du cycle (type de vélo, marque, modèle, couleur, taille du cadre et dimensions des pneus), les éléments d'identification (n° de série ou n° d'identification nationale type Bicycode, Recobike, etc.) et également les accessoires montés.

Le Prestataire est également invité à compléter cette fiche par une photo du vélo.